



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais d'optique et dentaires

Question écrite n° 65650

### Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les taux de remboursement accordés par la sécurité sociale pour les frais engagés en matière d'optique, d'appareils dentaires, ou encore en ce qui concerne les semelles orthopédiques ou les prothèses auditives. Le montant des remboursements, que beaucoup s'accordent à reconnaître comme particulièrement faible, est en effet très éloigné de la réalité des prix pratiqués sur le marché. De gros efforts ont certes été accomplis pour la prise en charge, en faveur de personnes placées en situation difficile, avec l'instauration de la couverture maladie universelle, mesure dont on peut se féliciter et qui a favorisé l'accessibilité aux soins des plus démunis. Néanmoins, il n'est pas rare à ce jour d'être interpellé par un nombre toujours croissant d'assurés sociaux, dont les besoins sont pourtant parfois d'une impérieuse nécessité, mais qui ne peuvent procéder à des débours financiers de plusieurs milliers de francs, souvent trop lourds à supporter pour un ménage aux revenus moyens. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre, à la veille du débat relatif à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, afin d'améliorer le taux de remboursement de ces différents appareillages, indispensables à la vie quotidienne des personnes intéressées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Serge Janquin](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65650

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5125